

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois de juillet

CANTON DE SAINT VIT

L'an deux mille vingt le dix-juillet à 20 h 00

Date de convocation :

3 juillet 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Date d'affichage :

17 juillet 2020

Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires : Anne BIHR, adjoint assistée de Julien MOREL

**Nombre de conseillers
en exercice :**

27

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Dominique NICOLIN, Anne BIHR, Thierry COURTOIS, Viviane GAUDEL, Jean-Louis MONTRICHARD, Pascal HERRMANN, Nathalie MULENET, Jean-Luc REMOND, Réjane SIZINE, Alain OLIEL, Laurence CORNIER, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-France BARRAUX, Stéphane PRETTE, Marie-Lise LAMIDEY, Arnaud VERDENET, Edith REBILLET, Laurent THIRIOT, Sophie CHARRIERE, Serge DEMARTHE, Jeannine VIENNET, Carlos FONTINHA RODRIGUES

N° : 11

Objet de la délibération :

Désignation des
représentants au sein de
la Commission
Intercommunale des
Impôts Direct

Procurations : Annick JACQUEMET à Pascal ROUTHIER
Martine COMPANT à Anne BHIR
Valérie BORDY à Jean-Louis MONTRICHARD
Arnaud BOVIGNY à Nathalie MULENET

Résultat du vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures, l'Assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 10 juin 2020. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

La commission Intercommunale des Impôts Directs, prévue par l'article 1650 A du Code Général des Impôts doit être instituée dans les deux mois suivants l'installation du Conseil de communauté.

La commission a pour mission de donner un avis sur les critères départementaux d'évaluation des locaux professionnels mis à jour une fois par mandat (2021) depuis la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Elle a également la faculté de proposer une modification des coefficients de localisation qui permettent de moduler à la

hausse ou à la baisse, au niveau de la parcelle cadastrale, les bases d'impositions des locaux professionnels sur son territoire (2023 et 2025).

Elle joue donc un rôle important en matière d'équité fiscale, s'agissant des locaux professionnels.

La commission, composée du Président de la Communauté Urbaine, de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants, est nommée par le Directeur Départemental des Finances Publiques à partir d'une liste de 40 candidats (20 titulaires et 20 suppléants) établie par le Conseil de communauté sur proposition des Communes membres.

Il convient de désigner 2 candidats, 1 titulaire, 1 suppléant pour siéger au sein de la commission des impôts directs.

Les candidats suivants sont désignés :

-Titulaire : Laurent THIRIOT

-Suppléant : Anne BHIR

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Etienne is visible. The stamp contains the text "MAIRIE de SAINT-ETIENNE" around the top edge and "29118" at the bottom. A large, stylized black signature is written over the stamp.